



Assemblée générale

Distr. générale
20 août 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 21 de l'ordre du jour provisoire*

**Application des décisions prises par la Conférence
des Nations Unies sur les établissements humains
(Habitat II) et renforcement du Programme des Nations
Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

L'on trouvera dans le présent rapport un aperçu général des décisions prises et des résultats des activités menées au sujet des questions évoquées par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/207. Le rapport décrit les progrès accomplis dans les domaines suivants : évaluation des tendances de l'urbanisation et plaidoyer en faveur de l'urbanisation viable; planification, gestion et gouvernance de l'aménagement urbain; politiques en matière d'utilisation des sols et politiques du logement; infrastructure et services urbains de base; systèmes de financement des établissements humains; et gouvernance et gestion d'ONU-Habitat.

La conclusion du rapport est que la contribution que les villes peuvent apporter à l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements ainsi que les questions liées à l'accès à un logement décent, à des terrains viabilisés et à des services urbains de base comme l'approvisionnement en eau et l'assainissement, revêtent une importance capitale pour le développement durable. Aussi importe-t-il que les États Membres tiennent compte des compétences d'ONU-Habitat dans ce domaine et du rôle qu'il peut jouer dans le contexte du prochain examen, 20 ans après, de la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement.

* A/65/150.



Le rapport encourage également les gouvernements et les entités intéressées des secteurs public et privé à contribuer à la dotation de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains afin de lui permettre d'investir davantage dans la prévention et l'assainissement des taudis, et en particulier dans l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Le rapport conclut que la convocation d'une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) en 2016 serait opportune, surtout si l'on considère les défis nouveaux auxquels doivent faire face les urbanistes, dont une urbanisation rapide et chaotique, les changements climatiques, la crise économique mondiale, la pauvreté et l'inégalité, ainsi que la transformation des villes en énormes mégalo-poles.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 64/207 de l'Assemblée générale sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

II. Problèmes urbains contemporains et promotion au plan mondial d'une urbanisation viable

2. Pendant la période considérée, les activités normatives d'ONU-Habitat ont tendu principalement à améliorer le suivi des caractéristiques et des tendances du développement urbain afin de promouvoir une urbanisation viable. ONU-Habitat s'est également attaché à faire mieux comprendre les problèmes urbains contemporains, y compris l'inégalité ou « fossé urbain », ainsi qu'à déterminer comment ces difficultés sont reflétées dans les politiques et pratiques d'urbanisme. Les efforts de plaidoyer d'ONU-Habitat ont tendu à susciter une prise de conscience accrue aux échelons national et mondial des questions liées à une urbanisation viable ainsi qu'à encourager les partenaires associés à la mise en œuvre du Programme pour l'habitat à participer activement à la formulation et à l'application de politiques visant à encourager une urbanisation viable. Toutes ces activités ont eu essentiellement pour objectif d'aider les gouvernements à promouvoir les principes et les pratiques qui doivent présider à une urbanisation viable, conformément au paragraphe 4 de la résolution 64/207.

3. Dans le prolongement de ses activités normatives et de ses efforts de plaidoyer et conformément aux paragraphes 10 et 14 de la résolution 64/207, ONU-Habitat a également entrepris d'établir un rapport sur la possibilité d'organiser une réunion spéciale de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à l'urbanisation viable pour aider à comprendre les problèmes posés par l'urbanisation rapide, y compris le changement climatique, les systèmes de financement du logement, l'aménagement urbain et la gestion durable des terres, ainsi qu'un deuxième rapport sur la question de la convocation en 2016 d'une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Ces deux rapports seront examinés par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat à sa trente-troisième session, en avril 2011.

A. Problèmes urbains contemporains

4. Les principaux facteurs qui caractérisent les établissements humains et qui dictent la configuration de l'urbanisation au XXI^e siècle se manifestent clairement dans toutes les régions du monde. Dans deux de ses publications, ONU-Habitat a appelé l'attention sur la question : le *Rapport mondial sur les établissements humains (2009)*, intitulé *Planifier des villes durables*, dans lequel il a recensé un certain nombre de graves difficultés, notamment celles qui se posent dans les domaines démographique, économique, social et spatial et dans le domaine de l'environnement; et le rapport intitulé *L'état des villes dans le monde 2010-2011 : Villes pour tous – Comblent le fossé urbain*, dans lequel il a mis l'accent sur le

phénomène de l'inégalité entre villes sous ses différents aspects, dont la pauvreté, la dégradation de l'environnement, les revenus, la marginalisation et les différentes formes d'exclusion sociale et politique. Les principaux facteurs et les principales difficultés qui dictent la croissance des villes, telles qu'ils sont recensés dans ces deux rapports phares, sont résumés ci-après.

Facteurs démographiques et demande croissante de services urbains

5. La transition urbaine qu'a connue le monde entier au cours des dernières décennies a été phénoménale et a confronté les gouvernements et les autorités locales à des défis tout à fait nouveaux. Si, pendant la période qui s'est écoulée entre 1950 et 1975, l'accroissement démographique s'est réparti à peu près également entre les régions urbaines et les régions rurales, on a assisté depuis lors à une expansion spectaculaire des villes. En 2008, pour la première fois dans l'histoire, plus de la moitié de la population mondiale vivait en ville et, selon les dernières projections, ce chiffre atteindra 70 % en 2050. Cette croissance sera imputable presque intégralement aux pays en développement. Entre 2007 et 2025, la population urbaine dans les pays en développement devrait s'accroître chaque année de quelque 53 millions de personnes (soit un taux d'augmentation de 2,27 %), contre 3 millions seulement (0,49 %) dans les pays développés.

6. Comme souligné dans le rapport sur *L'état des villes dans le monde 2010-2011*, 227 millions d'habitants du monde en développement ont, entre 2000 et 2010, eu accès pour la première fois à un approvisionnement en eau potable, à des services d'évacuation des eaux usées ou à un logement plus solide et moins surpeuplé. Cependant, ces progrès n'ont pas été uniformément répartis entre les régions, les pays en développement plus avancés ayant progressé plus rapidement que les plus pauvres d'entre eux. Pendant la même période, le nombre d'habitants des taudis s'est en fait accru de 6 millions par an.

7. Un problème majeur tient au fait que, pour l'essentiel, l'urbanisation est la plus rapide dans les pays qui sont les moins à même de créer une infrastructure urbaine ou d'en faciliter la mise en place et où les citoyens les moins en mesure de payer de tels services sont les plus vulnérables aux catastrophes naturelles. Le résultat inévitable a été l'expansion rapide des taudis urbains et des peuplements spontanés.

Problèmes environnementaux

8. Un des principaux problèmes environnementaux du moment est celui des changements climatiques, lesquels ne manqueront pas, dans les régions urbaines, d'affecter l'accès à l'eau et, à mesure que le réchauffement de l'atmosphère s'intensifie, d'exposer des centaines de millions de personnes aux effets de l'élévation du niveau de la mer, des inondations des régions côtières et des catastrophes naturelles connexes. Il ressort de recherches récentes que 13 % de la population urbaine mondiale vit dans des zones côtières peu élevées, qui sont celles qui se trouvent à moins de 10 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il suffirait que le niveau de la mer s'élève d'un mètre seulement pour que de grandes villes côtières comme Buenos Aires, Los Angeles, Rio de Janeiro, New York, Mumbai, Dhaka, Osaka, Tokyo, Lagos, Alexandrie, Shanghai et Le Caire se trouvent menacées.

9. En outre, ce seront les pays et les populations les plus pauvres qui seront les plus vulnérables à cette menace et qui en subiront les premiers et le plus les

conséquences. La cherté des terrains et des logements urbains pousse aujourd'hui les pauvres à s'installer dans des localités exposées aux dangers de la nature, et c'est ainsi par exemple que, dans le monde en développement, 4 logements non permanents sur 10 sont aujourd'hui situés dans des zones menacées par les inondations, les glissements de terrain et autres catastrophes naturelles, comme c'est le cas en particulier des taudis et des peuplements spontanés. Or, et ceci est important, ces catastrophes ne sont qu'en partie la conséquence des forces de la nature et sont également le résultat d'un manque de planification et d'aménagement approprié du territoire.

10. Fort préoccupant aussi est l'impact sur l'environnement de la consommation de combustibles fossiles en milieu urbain. L'utilisation de pétrole comme source d'énergie, partout dans le monde, a à la fois permis et encouragé l'urbanisation, et l'omniprésence du pétrole a entraîné l'apparition de quartiers urbains étendus et à faible densité de population, les faubourgs, qui sont tributaires de l'automobile. L'adaptation à un monde « postpétrole » créera pour les urbanistes toute une série d'impératifs nouveaux, surtout pour ce qui est de la densité des peuplements et des transports.

11. Du fait de la rapidité de l'urbanisation enregistrée au cours des 50 dernières années, il est devenu particulièrement difficile, surtout dans le monde en développement, de gérer un environnement construit (ou humain) tout en essayant de minimiser la dégradation et la pollution de l'environnement (et en particulier les déchets). Ainsi, dans le monde en développement, moins de 35 % des villes ont des stations d'épuration des eaux usées; 2,5 milliards et 1,2 milliard de personnes respectivement n'ont pas accès à des services d'assainissement ou à une eau salubre; et, dans la plupart des grandes villes des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, le tiers, voire la moitié, des déchets solides ne sont pas ramassés. Tous ces problèmes sont essentiellement concentrés dans les taudis urbains et les peuplements spontanés.

Problèmes économiques

12. Les processus de mondialisation et de restructuration économique qui ont caractérisé ces dernières décennies ont affecté et continueront d'affecter de différentes façons les peuplements urbains des pays aussi bien développés qu'en développement. Particulièrement marqué a été l'impact de ces phénomènes sur les marchés urbains du travail, qui font apparaître une polarisation croissante des professions et des revenus (et par conséquent une inégalité croissante des revenus) causée, dans les pays développés, par l'expansion du secteur tertiaire et le recul du secteur manufacturier. Cette restructuration a également eu des conséquences très différenciées selon les sexes : au cours des quelques dernières décennies, le nombre de salariées n'a cessé d'augmenter, mais la tendance à l'expansion de la main-d'œuvre « occasionnelle » (par suite de la généralisation du travail à temps partiel, du travail contractuel et du travail à domicile) a rendu les femmes extrêmement vulnérables aux crises économiques.

13. La crise économique mondiale, qui a commencé dans le secteur du financement du logement en 2008, a accéléré la restructuration économique et a aggravé le chômage dans toutes les régions du monde. L'une de ses principales conséquences sur les marchés urbains du travail a été une expansion rapide de l'économie urbaine non structurée dans toutes les régions du monde, et surtout dans

les pays en développement. L'emploi dans le secteur non structuré représente plus de 50 % du total en Afrique ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, et un peu moins en Asie. L'un des principaux problèmes urbains que les pouvoirs publics devront s'attacher à résoudre au cours des quelques prochaines décennies, en particulier dans les pays en développement, est de savoir comment faire face à l'aggravation de la pauvreté et de l'inégalité ainsi qu'à l'expansion rapide du secteur informel non structuré.

Problèmes sociaux et spatiaux

14. Les gouvernements et les autorités locales se sont trouvés de plus en plus fréquemment confrontés à de nouvelles configurations urbaines et à de nouveaux processus sociaux qui paraissent aller principalement dans le sens d'une fragmentation, d'une séparation et d'une spécialisation des fonctions dans l'espace urbain, notamment la polarisation du marché du travail et partant l'inégalité des revenus se reflétant dans le creusement des différences entre quartiers aisés et quartiers pauvres des villes, et ce aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Des contrastes de plus en plus criants sont apparus entre les quartiers et les faubourgs où vivent les classes aisées, d'une part, et les zones de taudis et enclaves et ghettos ethniques, de l'autre, ainsi qu'entre les quartiers aménagés pour le secteur de la production et des services hauts de gamme, pour les magasins de luxe et les loisirs, d'une part, et les quartiers anciens caractérisés par une activité industrielle sur le déclin, l'exploitation des travailleurs et l'activité informelle, d'autre part.

15. Dans certaines régions, la crainte de la délinquance a intensifié la fragmentation urbaine, les classes moyennes et les plus aisées s'installant dans des communautés protégées et d'autres types de complexes résidentiels sécurisés. Les communautés protégées, par exemple, se sont multipliées dans un certain nombre de grandes agglomérations, notamment Buenos Aires, São Paulo, Santiago, Johannesburg et Pretoria.

16. Dans nombre de villes pauvres, l'aménagement spatial est dicté essentiellement par les efforts que font les ménages démunis pour trouver un terrain qui soit abordable dans un quartier proche de leur lieu de travail et de leurs autres sources de gains. Ce processus débouche sur des structures urbaines tout à fait nouvelles, à mesure que les campagnes elles-mêmes commencent à s'urbaniser. Pour l'essentiel, l'urbanisation dans les pays en développement touche surtout les régions périurbaines dépourvues de plans d'urbanisme, ce qui entraîne l'apparition d'énormes mégalopoles et de corridors urbains et oblige à élargir la portée géographique de la gouvernance urbaine.

B. Forum urbain mondial

17. La plus importante des manifestations de plaidoyer réalisées pendant la période considérée a été la cinquième session du Forum urbain mondial, tenue à Rio de Janeiro du 22 au 26 mars 2010, à laquelle ont participé plus de 10 600 personnes venues de 150 pays représentant tous les partenaires associés à l'organisation du Programme pour l'habitat. Le Forum a été ouvert par les Présidents du Brésil et de l'Ouganda, le Premier Ministre d'Haïti et les Vice-Présidents de l'Espagne et des Philippines.

18. Le thème du Forum urbain mondial était « Villes pour tous – Comblent le fossé urbain ». Il est sorti de discussions animées qui ont eu lieu lors du Forum une large gamme d'informations et d'idées nouvelles, notamment en ce qui concerne l'inégalité urbaine, les politiques qui peuvent être envisagées ou l'efficacité des différentes méthodes de développement des établissements humains. Les débats touchant les changements climatiques ont suscité un vif intérêt et ont mis en relief la contribution des villes aux changements climatiques, l'impact différencié des changements climatiques sur les villes et les diverses communautés urbaines ainsi que les mesures pouvant être adoptées au niveau des villes pour en atténuer les effets et s'y adapter.

19. Les débats du Forum ont également confirmé à nouveau l'utilité d'une instance qui, sans vocation normative, peut encourager le dialogue international entre une large gamme de participants, comme ministres et parlementaires ou représentants de la société civile, du secteur privé et d'organisations internationales. Comme lors des sessions précédentes, ces débats, qui ont revêtu la forme de dialogues, de tables rondes, de programmes de formation, d'initiatives et création de réseaux et de manifestations parallèles, ont été ouverts et francs.

20. Le Forum urbain mondial de la jeunesse et le Forum pour l'égalité des sexes, qui font partie intégrante du Forum urbain mondial, conformément aux résolutions 22/4 et 22/7 du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, se sont tenus pendant deux jours avant l'ouverture officielle du Forum. Le Forum urbain mondial de la jeunesse a rassemblé plus de 500 représentants d'organisations de jeunes, pour la plupart orientées vers le développement, de régions et de pays très divers. Au total, 361 participants de 36 pays ont assisté au Forum pour l'égalité des sexes.

21. À la séance de clôture, le Gouvernement de Bahreïn a offert d'accueillir la sixième session du Forum urbain mondial au début de 2012.

C. Campagne urbaine mondiale

22. Une autre manifestation importante des efforts de plaidoyer déployés pendant la période considérée a été la Campagne urbaine mondiale, qui a été lancée par la Directrice exécutive d'ONU-Habitat lors de la cinquième session du Forum urbain mondial. L'objectif fondamental de la Campagne est de susciter partout dans le monde une prise de conscience accrue des questions liées à une urbanisation viable et d'aider les gouvernements et tous les partenaires associés à la mise en œuvre du Programme pour l'habitat à créer des villes mieux aménagées, plus respectueuses de l'environnement et plus équitables. La Campagne est l'une des principales stratégies prévues par le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat pour créer des partenariats efficaces avec et entre le public, le secteur public et la société civile, le rôle d'ONU-Habitat étant de catalyser le processus.

23. Un comité directeur composé de représentants des principaux partenaires et groupes a été constitué avant le lancement de la Campagne à Rio de Janeiro. Plus de 50 partenaires représentant des réseaux mondiaux et thématiques, des associations professionnelles, la société civile et le secteur privé se sont engagés dans la Campagne. Cinq institutions des Nations Unies (l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Union postale universelle, le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles et

l'Union internationale des télécommunications) ont également associé leurs propres campagnes mondiales à la Campagne urbaine mondiale.

24. Les représentants de plusieurs organisations associées, notamment les Parlementaires mondiaux pour Habitat, l'Union internationale des travailleurs du bâtiment, le Forum des professionnels d'Habitat, Cités et gouvernements locaux unis, la Commission Huairou, la Coalition internationale Habitat et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, ont signé un accord visant à appuyer la Campagne urbaine mondiale en tant que cadre de collaboration pour l'intégration des principes qui sous-tendent une urbanisation viable aux politiques publiques et aux programmes d'investissement publics et privés. Plusieurs journalistes ont également signé cet accord.

25. L'Initiative des 100 villes, une des actions primordiales de la Campagne urbaine mondiale, a également été lancée à l'occasion de la cinquième session du Forum urbain mondial. Cette initiative emprunte la notion des pratiques optimales mais se concentre sur le partage, l'échange et le transfert des enseignements tirés de l'expérience. Elle s'accompagnera de la tenue d'un sommet des 100 villes, qui aura lieu à Alicante (Espagne) en 2011.

D. Exposition universelle de Shanghai

26. L'Exposition universelle de Shanghai a été en 2010 une autre occasion de faire connaître au monde entier les priorités en matière d'aménagement urbain durable. L'Exposition, qui attend quelque 70 millions de visiteurs et a pour thème « Meilleure ville, meilleure vie », a été ouverte le 1^{er} mai et se prolongera jusqu'au 31 octobre 2010. ONU-Habitat a coordonné la participation, la présence et les propositions de tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés pour le pavillon, de quelque 3 000 mètres carrés. Le thème du pavillon de l'ONU, qui a accueilli environ 5 000 visiteurs par jour, est « Une Terre, une ONU ». La Campagne urbaine mondiale a également organisé une série de conférences lors de l'inauguration de l'Exposition universelle.

27. L'Exposition et le pavillon de l'ONU sont voués exclusivement aux idées, expériences, innovations, outils, technologies, savoir-faire et formes d'expression qui donnent une vision positive d'un monde qui s'urbanise, ce qui est l'un des objectifs clefs de la Campagne urbaine mondiale.

III. Planification, gestion et gouvernance des villes viables

28. Une urbanisation bien gérée est source de croissance économique, d'harmonie sociale, d'avancées politiques et de progrès scientifiques. Les conséquences d'une urbanisation mal gérée, en revanche, sont notamment exclusion sociale, pauvreté, expansion sauvage, pollution et consommation insoutenable de terre, d'eau et d'autres ressources naturelles.

29. Dans le cadre des efforts qu'il mène pour promouvoir une urbanisation viable et renforcer le rôle des autorités locales, ONU-Habitat s'est attaché, pendant la période considérée, à promouvoir une planification, une gestion et une gouvernance urbaines inclusives, essentiellement en encourageant l'amélioration des politiques, des stratégies, des lois, des institutions et des pratiques, conformément au

paragraphe 4 de la résolution 64/207 de l'Assemblée générale. Les efforts ont porté surtout sur les villes et les changements climatiques ainsi que sur la reconstruction et le développement à la suite d'une catastrophe ou d'un conflit.

A. Renforcement d'une planification, d'une gestion et d'une gouvernance urbaines inclusives

30. ONU-Habitat a appuyé dans plusieurs pays des projets visant à améliorer les politiques, les lois et les stratégies nationales en vue de promouvoir une planification, une gestion et une gouvernance urbaines inclusives. Un appui a notamment été fourni à un projet de planification du développement local et d'élaboration d'une stratégie de développement pour la province de Bassora, en Iraq; un projet concernant la formulation de stratégies d'aménagement urbain dans la région des Grands Lacs, en Afrique; un projet visant à élaborer des stratégies provinciales et municipales de développement pour la province de Quang Nam et Ho Chi Minh Ville, au Viet Nam; et un projet d'élaboration d'une stratégie de promotion de l'égalité des sexes et de renforcement de la sécurité au Kosovo.

31. Par ailleurs, l'Association of African Planning Schools, avec un appui d'ONU-Habitat, a élaboré pendant la période considérée un programme de travail visant à faciliter le perfectionnement professionnel des urbanistes africains, l'accent étant mis sur les principes à la base d'une urbanisation viable.

32. Les ateliers sur la budgétisation participative qui ont été organisés avec l'appui d'ONU-Habitat au Mozambique, en République démocratique du Congo et au Sénégal sont un bon exemple des types de programmes de renforcement des capacités institutionnelles menées par ONU-Habitat. Ces ateliers s'adressaient principalement aux édiles de huit municipalités, lesquelles ont toutes entrepris d'appliquer à titre pilote l'approche de budgétisation participative.

33. À Cuba, grâce à l'appui fourni par ONU-Habitat, le centre régional de formation de la ville de Santa Clara peut désormais proposer aux professionnels, aux techniciens et aux dirigeants communautaires des cours, sanctionnés par un diplôme, sur l'administration écologique des villes.

34. Par ailleurs, ONU-Habitat a également fourni un appui en vue d'élargir le rôle joué par les autorités locales dans la mise en œuvre dans plusieurs pays de programmes de planification, de gestion et de gouvernance urbaines inclusives. Un exemple en est le programme réalisé dans la région du Lac Victoria.

35. Dans la région du Lac Victoria, ONU-Habitat a appuyé huit projets de démonstration concernant notamment la gestion des déchets (Kisumu et Homa Bay au Kenya), l'assainissement (Kampala et Kisumu), la gestion des zones humides (Musoma en République-Unie de Tanzanie), la promotion de l'activité productive et l'autonomisation des jeunes et des femmes (Entebbe et Jinja en Ouganda) et l'infrastructure (Bukoba en République-Unie de Tanzanie). Les stratégies d'aménagement urbain qui ont été élaborées ont permis aux responsables municipaux d'attirer d'importants investissements étrangers directs. C'est ainsi par exemple que le Gouvernement français a investi 40 millions d'euros pour des investissements dans l'infrastructure, l'approvisionnement en eau et l'assainissement à Kisumu.

36. ONU-Habitat a également appuyé des activités visant à resserrer la collaboration entre et avec des associations d'autorités locales. En février 2009, ONU-Habitat a appuyé l'organisation d'une réunion de maires des capitales et grandes villes africaines, consacrée aux nombreux problèmes auxquels sont confrontées les villes en expansion rapide.

B. Adaptation des villes au changement climatique

37. Conformément au paragraphe 4 de la résolution 64/207 de l'Assemblée générale et à la résolution 22/3 de son Conseil d'administration, ONU-Habitat a lancé en 2009 l'Initiative sur les villes et les changements climatiques. Cette Initiative implique une grande diversité de partenaires extérieurs et locaux dans le but d'obtenir des résultats quantifiables. Quatre villes pilotes ont été choisies pour cette initiative : Kampala, Maputo, Sorsogon City (Philippines) et Esmeralda.

38. Dans le cadre de cette initiative, ONU-Habitat s'est associé avec Local Governments for Sustainability (ICLEI) afin de concevoir un moyen de renforcer les capacités des villes et de financer la lutte contre les émissions de carbone, et avec l'Institut international pour l'environnement et le développement afin de tenter de mettre au point un modèle d'élaboration au plan local de plans d'adaptation aux changements climatiques.

39. Parallèlement, ONU-Habitat, conjointement avec la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Alliance des villes, a élaboré une norme commune pour la mesure des émissions de gaz à effet de serre dans les villes, qui a été lancée lors de la cinquième session du Forum urbain mondial. Cette norme devrait permettre d'harmoniser les pratiques de mesure des émissions de gaz à effet de serre, qui sont actuellement très diverses, et contribuer ainsi à mieux cibler et suivre les efforts déployés par les villes pour réduire ces émissions.

40. ONU-Habitat a également entrepris, avec le concours d'éminents spécialistes des changements climatiques du monde entier, de préparer le *Rapport mondial sur les établissements humains de 2011*, provisoirement intitulé *Les villes et les changements climatiques*, qui analysera les politiques et pratiques suivies par les villes pour atténuer l'impact des changements climatiques et s'y adapter.

C. Reconstruction et développement à la suite d'une catastrophe ou d'un conflit

41. En sa qualité de point de contact du Comité permanent interorganisations pour le logement, la terre et la propriété, ONU-Habitat s'est employé, pendant la période considérée, à intégrer l'aspect établissements humains aux premières étapes des programmes de secours d'urgence pour veiller à ce que les décisions clefs concernant les utilisations des sols, les questions environnementales, le logement, l'infrastructure et le rétablissement des moyens de subsistance puissent être adoptées de manière à faciliter ainsi la transition vers des programmes de redressement et de reconstruction rapides. Ce faisant, il a collaboré avec le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le secrétariat de la Stratégie internationale de

prévention des catastrophes, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et l'Organisation internationale pour les migrations, ainsi qu'avec différentes organisations non gouvernementales, comme l'Emergency Architects Foundation, Oxfam et le Conseil norvégien pour les réfugiés, et avec le secteur privé.

42. Pendant la période considérée, ONU-Habitat a continué d'appuyer des activités entreprises par des pays et régions exposés aux catastrophes naturelles ou sortant d'une crise provoquée par l'homme. Les projets entrepris en Colombie, au Kosovo, à Madagascar, au Mexique, au Mozambique, au Népal, en Ouganda, au Pakistan, en République démocratique du Congo et au Soudan, en particulier au Sud-Soudan et au Darfour, ont démontré combien la prise en compte des établissements humains peut faciliter la transition des secours vers les activités de développement.

43. ONU-Habitat a continué, dans le cadre de la Campagne urbaine mondiale, de soutenir le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et d'autres partenaires dans leur campagne mondiale intitulée « Préparer les villes à s'adapter » et de coordonner les efforts visant à élaborer des produits normatifs qui aideraient les villes partenaires à limiter les risques et à planifier l'adaptabilité des villes.

44. Par le projet qu'ils ont entrepris en Haïti, en Indonésie, au Mozambique, au Myanmar et aux Philippines, ONU-Habitat et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont continué de fournir des abris d'urgence aux populations affectées par des catastrophes naturelles, et ONU-Habitat a fait l'apport de ses compétences techniques pour permettre à la Fédération de jouer plus efficacement son rôle de coordination.

45. En Haïti, ONU-Habitat a mis à son actif, pendant la période considérée, plusieurs importantes réalisations sur le plan des politiques générales, notamment en contribuant à l'élaboration de l'évaluation interorganisations des besoins consécutifs à la catastrophe dans des domaines critiques, à savoir l'élaboration de la stratégie globale de reconstruction des logements et l'étude des politiques à suivre pour résoudre les problèmes liés à l'utilisation des sols. En outre, ONU-Habitat a réussi à faire adopter par les pouvoirs publics deux importants changements. Le premier a consisté à accorder la priorité à la politique de retour des populations dans leurs foyers si ceux-ci étaient jugés habitables plutôt qu'à la construction de nouveaux camps pour parer au surpeuplement des camps existants, ce qui a permis aux populations de rentrer chez elles plus rapidement et facilité la mise en chantier rapide d'abris permanents et une utilisation plus efficace des ressources. Le deuxième changement important a concerné les politiques relatives au secteur foncier. Alors que, dans un premier temps, les donateurs étaient désireux de promouvoir l'établissement d'un cadastre national, ONU-Habitat a fait valoir qu'il était prématuré de centrer l'attention sur un cadastre et qu'il faudrait plutôt s'attacher immédiatement à promouvoir la sécurité foncière et à faciliter la reconstruction des logements.

46. En République démocratique populaire lao, ONU-Habitat a fourni un appui aux familles et aux communautés sinistrées par le cyclone Ketsana qui a déferlé sur les provinces méridionales du pays en octobre 2009. ONU-Habitat, agissant par l'entremise du Ministère des travaux publics et des transports et de la Croix-Rouge

laotienne, a acheté de quoi aménager des abris pour près de 1 500 ménages et a fourni une aide d'urgence pour la remise sur pied de l'approvisionnement en eau salubre et des services d'assainissement, dont ont bénéficié quelque 50 000 personnes.

IV. Renforcement de politiques et de programmes axés sur les pauvres en matière d'aménagement du territoire et de logements

47. ONU-Habitat a, en application des paragraphes 3 et 4 de la résolution 64/207 de l'Assemblée générale, entrepris plusieurs activités pour aider les gouvernements à revoir leurs politiques en matière d'aménagement du territoire et leurs politiques du logement et à mettre en œuvre dans ce domaine des programmes en faveur des pauvres. Ces efforts ont porté sur trois aspects : mise en œuvre de politiques améliorées en matière d'aménagement du territoire et de logements; renforcement de la sécurité des droits fonciers; et promotion de politiques visant à prévenir l'apparition de taudis et de politiques de réfection des taudis.

A. Mise en œuvre de politiques améliorées dans les domaines de l'aménagement du territoire et du logement

48. ONU-Habitat, agissant par l'entremise du Global Land Tool Network, a appuyé la création d'une entité regroupant la plupart des acteurs qui importent le plus dans le secteur de la terre et s'est ainsi acquis dans ce domaine une « image de marque » et une crédibilité accrue au plan international. Indépendamment de ses réalisations en Haïti, où ONU-Habitat a réussi à influencer la stratégie de reconstruction des logements et l'approche adoptée par les pouvoirs publics pour faire face aux problèmes liés à l'utilisation des sols, ONU-Habitat a pris une part active, en conjuguant ses compétences en matière normative et son expérience opérationnelle, à la mise en œuvre des politiques foncières dans plusieurs pays. Pendant la période considérée, le nombre d'organisations que regroupe le Global Land Tool Network a atteint 42, alors qu'il était de 33 seulement en décembre 2008.

49. Depuis que l'Union africaine a, en juillet 2009, adopté un cadre et des lignes directrices pour l'élaboration des politiques foncières, ONU-Habitat n'a cessé d'appuyer l'initiative concernant les politiques foncières mise en place par un consortium composé de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Banque africaine de développement. Cette initiative a tendu principalement à mettre au point des indicateurs et un système de suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre de politiques foncières convenu. ONU-Habitat a également continué d'aider la Banque mondiale à élaborer un cadre d'évaluation de l'administration des terres qui facilitera l'analyse des projets et des interventions dans ce domaine.

50. Plusieurs projets ont été entrepris pendant la période considérée, avec l'assistance d'ONU-Habitat, en vue d'améliorer les politiques d'administration des terres et la politique du logement, notamment dans les pays suivants : Ghana, Népal, Viet Nam, Malawi et Zambie (établissement de profils du secteur du logement en milieu urbain); Tchad (préparation d'une politique d'aménagement du territoire et

du logement, qui a été adoptée par le Parlement en décembre 2009); Kenya (formulation de la politique foncière nationale, approuvée par le Parlement en décembre 2009); Équateur (élaboration de la politique nationale concernant le logement et de la loi relative au logement).

B. Amélioration de la sécurité des droits fonciers

51. Plusieurs résultats concrets ont été obtenus pendant la période considérée au plan national s'agissant de renforcer la sécurité des droits fonciers. Les activités normatives et les efforts de plaidoyer entrepris par ONU-Habitat pour encourager des solutions autres que les expulsions forcées sont aujourd'hui plus solidement structurés, notamment par le biais de l'action menée par le Groupe consultatif sur les expulsions forcées et ses partenaires.

52. Le Groupe consultatif a présenté à la Directrice exécutive d'ONU-Habitat des recommandations touchant les mesures à adopter pour prévenir les expulsions forcées à Istanbul (Turquie), la Nouvelle-Orléans (États-Unis d'Amérique) et Port Harcourt (Nigéria) ainsi que dans différentes villes du sud-ouest de l'Angleterre.

53. ONU-Habitat a également coparrainé deux importants programmes régionaux de formation. Le Programme régional de formation au droit foncier islamique, entrepris en Malaisie à titre pilote en décembre 2009, a débouché sur des plans d'action concrets. Deuxièmement, un programme de formation sur « Le conflit provoqué par la terre et les ressources naturelles », réalisé conjointement avec le PNUD, le PNUE, le Département des affaires politiques et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix avec un soutien financier de la Commission européenne, s'est tenu à Nairobi en mai 2010.

54. ONU-Habitat a également fourni un appui à différentes activités entreprises aux échelons interrégional et national. Au Brésil, au Ghana et au Népal, ONU-Habitat, en étroite association avec la Commission Huairou et différentes organisations communautaires, a introduit à titre expérimental les « critères d'évaluation de l'égalité des sexes », à la suite de quoi le Gouvernement de l'État brésilien de Pernambuco a décidé de ne pas expulser quelque 8 500 familles de Recife, mais plutôt de régulariser leur situation. Cette décision a été annoncée lors de la cinquième session du Forum urbain mondial au milieu d'un tonnerre d'applaudissements.

55. Plusieurs projets ont été entrepris pour renforcer la sécurité des droits fonciers, notamment en Afghanistan (enregistrement de 12 425 terrains), au Bénin (établissement d'un registre foncier), en Éthiopie (études préparatoires à un programme massif de certification des terres), au Pakistan (fourniture d'une assistance à 12 500 familles de paysans sans terre), en République démocratique du Congo (règlement des conflits liés à la terre), en Serbie (promotion des droits des Roms au logement) et au Soudan (enregistrement des terres).

C. Promotion de politiques de prévention de l'apparition de taudis et d'assainissement des quartiers insalubres

56. ONU-Habitat a entrepris pendant la période considérée, dans le cadre de sa contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à l'amélioration des conditions de vie des habitants des taudis et conformément au

paragraphe 4 de la résolution 64/207 de l'Assemblée générale, différentes activités visant à améliorer les conditions de vie des populations urbaines vulnérables et des citadins pauvres, et en particulier des habitants des taudis.

57. Pour faire mieux connaître aux gouvernements et aux partenaires associés à la mise en œuvre du Programme pour l'habitat les politiques et les stratégies qui peuvent être envisagées pour prévenir l'apparition de taudis et assainir les quartiers insalubres et renforcer leurs capacités dans ce domaine, ONU-Habitat, en collaboration avec l'Institut de la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, l'Agence allemande de coopération technique et l'Alliance des villes, a participé à la mise en œuvre d'un programme intitulé « Modèles réussis de politiques et de programmes nationaux de prévention de l'apparition des taudis et d'assainissement des quartiers insalubres », qui avait pour objet d'analyser l'expérience acquise récemment et les pratiques optimales suivies dans ce domaine par 15 pays.

58. En outre, la deuxième phase du Programme participatif de prévention et de réfection des taudis a été entreprise au Cameroun, en République démocratique du Congo et en Zambie.

59. Au Rwanda, ONU-Habitat s'est employé, dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, à promouvoir des programmes de prévention de l'apparition de taudis et à appuyer des activités de prévention des glissements de terrain et de reconstruction, notamment par le biais d'un programme de réinstallation et de reboisement exécuté en partenariat avec l'Office rwandais de gestion de l'environnement.

60. En République-Unie de Tanzanie, le Plan d'action pour l'amélioration des peuplements spontanés et non viabilisés de Dar es-Salaam, dont l'élaboration avait été appuyée par ONU-Habitat, a été officiellement présenté au Gouvernement tanzanien et au conseil municipal de Dar es-Salaam au cours d'un forum de mobilisation de ressources. ONU-Habitat fournira une assistance pour la mise en œuvre de ce plan d'action jusqu'à la fin de 2020. En outre, en collaboration avec la Banque mondiale, ONU-Habitat a appuyé la création du Groupe pour le secteur urbain tanzanien.

61. Au Bangladesh, le projet de partenariats urbains pour la réduction de la pauvreté, financé par le Ministère du développement international du Royaume-Uni, est la plus vaste initiative de réduction de la pauvreté urbaine entreprise dans le pays et l'une des plus vastes du monde. En coopération avec le PNUD, ONU-Habitat a appliqué sa méthodologie à assise communautaire pour aider les municipalités à préparer des contrats envisageant la réalisation par les collectivités locales de différentes activités d'amélioration de l'habitation. À l'heure actuelle, les habitants de peuplements spontanés de 17 villes du pays exécutent 565 contrats d'une valeur de 4,1 millions de dollars.

62. En Mongolie, ONU-Habitat a coordonné le projet communautaire d'aménagement du quartier de Ger à Oulan-Bator, financé par le Gouvernement japonais (à concurrence d'un montant de 5,8 millions de dollars) par l'entremise d'ONU-Habitat. Ce projet d'aménagement urbain, qui est réalisé par l'entremise des conseils de développement communautaire, est le plus vaste du pays et bénéficiera à 12 185 ménages de cinq districts, soit 56 700 personnes.

V. Développement de l'infrastructure et de services urbains de base viables

63. Au paragraphe 4 de sa résolution 64/207, l'Assemblée générale a engagé les gouvernements à promouvoir les principes et la pratique de l'urbanisation viable de façon, notamment, à garantir l'accès aux services de base pour tous. Ainsi, dans le cadre de sa contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'accès durable à une eau salubre et à l'assainissement, ONU-Habitat s'est attaché, premièrement, à aider les gouvernements à adopter des politiques et des cadres institutionnels de nature à faciliter l'accès aux services de base et, deuxièmement, à aider les gouvernements à améliorer l'efficacité et l'efficacités des institutions nationales chargées de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, ainsi qu'à rationaliser la demande de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

A. Élaboration de politiques et de cadres institutionnels de nature à faciliter l'accès à une infrastructure et des services urbains viables

64. ONU-Habitat a publié pendant la période considérée le troisième rapport de la série *L'eau et l'assainissement en ville dans le monde*, intitulé *La gestion des déchets solides urbains dans le monde*, ouvrage qui contient des profils des systèmes de gestion et de recyclage des déchets urbains d'une vingtaine de villes ainsi qu'une analyse comparative de plus de 20 « villes de référence »; un guide du décideur sur la gestion intégrée des déchets dans une perspective respectueuse de l'environnement; des aperçus des technologies disponibles, avec des conseils sur la sélection des technologies les mieux appropriées; et un « protocole d'évaluation » générique pour l'analyse des questions liées à la gestion des déchets solides dans les villes.

65. En 2010, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, le PNUE et ONU-Habitat ont lancé à Nairobi une publication commune intitulée *Eau salubre? Le rôle central de la gestion des eaux usées dans le développement durable*, qui prône une action mondiale visant à promouvoir des investissements rationnels et soutenus dans l'amélioration de la gestion des eaux usées afin d'atténuer les effets des changements climatiques sur les ressources hydrauliques.

66. Le Partenariat mondial de services de distribution de l'eau a étendu ses activités au sud-est de l'Europe, où il a établi un réseau régional d'opérateurs de services des eaux dans le but de mettre en œuvre des problèmes de renforcement des capacités fondés sur des évaluations comparatives et l'appui des pairs.

67. ONU-Habitat a appuyé des activités de formulation des politiques et de développement des institutions dans de nombreux pays d'Afrique et du Moyen-Orient, d'Asie et du Pacifique ainsi que d'Amérique latine et des Caraïbes. En Afrique, des projets ont été menés à bien dans les pays suivants : Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Namibie, Ouganda et Zambie (renforcement des capacités des opérateurs des services des eaux et planification des systèmes d'assainissement); Éthiopie (élaboration d'un plan directeur et d'une stratégie de gestion de la demande d'eau dans la région du Dire Dawa); Mali (préparation de 16 propositions de

projets); Rwanda (gestion durable de systèmes urbains d'approvisionnement en eau et d'assainissement axés sur les pauvres); Burkina Faso (élaboration d'une étude de diagnostic qui a débouché sur le versement par l'Union européenne d'une subvention de 2 millions d'euros destinée à des investissements dans les installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement).

68. En Asie, ONU-Habitat a appuyé des projets en Inde (programme intégré d'assainissement urbain du Madhya Pradesh), au Népal (cartographie de la pauvreté et programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement axés sur les pauvres), au Viet Nam (gestion de la demande d'eau dans la province de Cam Ranh et politiques tarifaires) et au Cambodge (programmes communautaires d'approvisionnement en eau et d'assainissement en faveur des pauvres de quatre villes représentant au total 29 682 habitants).

69. Les pays ci-après ont également reçu un appui d'ONU-Habitat pendant la période considérée : État plurinational de Bolivie (élaboration de politiques et de lignes directrices concernant l'assainissement durable); Colombie (intégration de plans directeurs concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement aux programmes de réfection des taudis); El Salvador (amélioration de l'accès à l'eau des communautés desservies par de petits opérateurs); Équateur (formulation d'une loi sur l'eau); Mexique (élaboration d'une proposition tendant à obtenir un prêt important pour la formulation de politiques et d'exécution de projets de sensibilisation au problème de l'eau et à la modernisation de l'infrastructure dans les écoles); et Nicaragua (améliorations des services de ramassage des ordures grâce à une récupération et un recyclage accrus des déchets).

B. Amélioration de l'efficacité et de l'efficacités institutionnelles en matière d'infrastructure et de services urbains de base

70. ONU-Habitat a, pendant la période considérée, appuyé le lancement d'initiatives visant à améliorer l'efficacité et l'efficacités des prestataires de services d'infrastructure urbaine de base dans toutes les régions du monde en développement, en particulier dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

71. En Afrique, les projets ont été réalisés en Éthiopie (en partenariat avec la Banque africaine de développement, pour un programme de renforcement des capacités postinvestissement à Harar); au Kenya (renforcement des capacités de la Kisumu Water Company); au Rwanda (appui au renforcement des capacités de l'Office rwandais d'approvisionnement en eau et d'assainissement afin de mettre en œuvre un programme de raccordement des ménages pauvres au réseau d'approvisionnement en eau et d'instituer un système de facturation prépayée de l'eau); et en République-Unie de Tanzanie (programme préinvestissement de renforcement des capacités de l'Office des eaux de Zanzibar).

72. En Asie, les pays qui ont reçu un appui d'ONU-Habitat sont notamment l'Inde (élaboration de politiques d'approvisionnement en eau et d'assainissement axées sur les pauvres dans quatre municipalités et deux autorités d'urbanisme de district); l'Indonésie (programme de renforcement des capacités des services municipaux de gestion des déchets solides dans la province d'Aceh, en collaboration avec le PNUD); la République démocratique populaire lao (amélioration des services d'approvisionnement en eau de neuf institutions et réalisation d'un projet sur la base

d'une participation aux coûts); et le Viet Nam (projet de recouvrement des coûts et renforcement des capacités d'un opérateur, afin d'améliorer l'accès à l'eau de 31 360 personnes et l'accès à des services améliorés d'assainissement de 85 000 personnes).

73. Au Mexique, ONU-Habitat a collaboré avec le Ministère du développement social, l'Association nationale des services d'approvisionnement en eau et la faculté d'ingénierie de l'Université de Mexico afin de mettre au point à l'intention des opérateurs un programme complet de formation en ligne sanctionné par un diplôme.

C. Demande de services d'infrastructure et de services urbains de base efficaces et viables

74. Le Partenariat mondial de services de distribution de l'eau a, pendant la période considérée, mis en service en ligne un système géoréférencé de comparaison des services de distribution d'eau; ce système, qui s'adresse à un large public de décideurs, d'opérateurs et d'usagers, contribue à améliorer la transparence des activités, à sensibiliser l'opinion et à rationaliser la demande des consommateurs.

75. En Afrique, ONU-Habitat a appuyé plusieurs projets, en particulier pour la formulation au Kenya, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda, en vue d'un financement par le Fonds mondial pour l'environnement, d'un projet, accompagné d'un programme de sensibilisation, intitulé « Promotion du rendement énergétique des bâtiments en Afrique de l'Est ».

76. En Asie, ONU-Habitat a appuyé des projets en Inde (collecte de l'eau de pluie dans 16 écoles et traitement et réutilisation des eaux usées dans l'État du Madhya Pradesh, projet dont ont bénéficié 23 000 personnes); en Indonésie (gestion des services municipaux d'élimination des déchets solides dans la province d'Aceh); au Myanmar (appui à la reconstruction des ouvrages d'approvisionnement en eau et d'assainissement endommagés ou détruits par la catastrophe dans le cadre de 900 contrats communautaires); et au Népal (formation de 14 associations d'usagers des eaux dans plusieurs petites villes).

77. En Amérique latine et dans les Caraïbes, ONU-Habitat a appuyé des projets à Cuba, où, par exemple, 700 résidents de Santa Clara ont été raccordés au système d'approvisionnement en eau dans le cadre du projet « L'eau pour la vie »; et au Mexique, où il a été mis en place un système communautaire de suivi et d'évaluation de la prestation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement grâce à la création de six observatoires communautaires de l'eau et de l'assainissement.

VI. Amélioration des systèmes de financement des établissements humains

78. Dans sa résolution 64/207, l'Assemblée générale a invité la communauté internationale des donateurs et les institutions financières à verser des contributions généreuses à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, y compris au Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement, à la Facilité pour la réfection des taudis et aux fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (par. 8), et les a également invités à verser des contributions

au Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables (par. 9).

79. Les activités menées par ONU-Habitat dans ce domaine ont tendu principalement à mobiliser des ressources accrues en vue d'investissements dans des logements sociaux abordables et l'infrastructure connexe. ONU-Habitat a continué de catalyser la coopération entre les banques, les autorités locales et les associations de citoyens pauvres pour mobiliser et structurer des capitaux nationaux, des investissements publics et l'épargne communautaire en vue d'entreprendre des activités de réfection des taudis. À cet égard, le programme de prêts du Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables est apparu comme un moyen efficace de financer des activités à l'intention des populations, du trentième au quatre-vingt cinquième centiles de revenu, qui ne sont pas desservies par les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et le mécanisme local de financement associé à la Facilité pour la réfection des taudis permettra d'atteindre les populations situées entre le soixante-dixième centile et l'échelon inférieur de la pyramide des revenus.

A. Facilité pour la réfection des taudis

80. Fin décembre 2009, un montant total de 1 780 000 dollars avait été mis à la disposition de cinq institutions locales de financement. Fin mai 2010, il avait été alloué au total 3 374 084 dollars aux programmes de développement et d'assistance d'institutions financières locales ainsi qu'aux programmes de facilitation du crédit pour l'exécution de projets.

81. Il y a dans la filière plus d'une quarantaine de propositions de projets d'aide au crédit de petite et moyenne envergure, d'une valeur de plus de 19 millions de dollars; après examen, il est apparu que ces propositions de projet permettraient de mobiliser des fonds trois fois plus importants. À la mi-2010, les cinq projets actuellement en cours (2 au Ghana, 2 à Sri Lanka et 1 en Indonésie), d'une valeur dépassant à peine 1 million de dollars, avaient déjà permis de mobiliser des capitaux supplémentaires. À la même date, 168 foyers (11 en Indonésie, 51 à Sri Lanka et 104 au Ghana) avaient bénéficié de ces projets, qui avaient consisté notamment à construire de nouvelles habitations et à aménager des magasins et des échoppes dans les marchés.

B. Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables

82. Pendant la période considérée, le programme de prêts renouvelables du Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables a collaboré avec des banques locales, des institutions de microfinancement et des institutions financières internationales au Népal, au Nicaragua, en Ouganda, en République démocratique populaire lao, en République-Unie de Tanzanie et en Palestine.

83. Dans les efforts qu'elle déploie afin de mobiliser des ressources financières pour les investissements dans la construction d'unités d'habitation à prix modique,

ONU-Habitat a collaboré avec plusieurs partenaires clefs, dont l'Overseas Private Investment Corporation, la Société financière internationale, la Middle East Investment Initiative, la Banque mondiale, le Fonds d'investissement palestinien, la Corporate Housing Foundation (CHF International), HSBC Bank, Azania Bank de la République-Unie de Tanzanie, la Development Finance Company d'Ouganda, la Banque de développement du Laos, l'Autorité des marchés de capitaux de Palestine, la Banque de Palestine, Cairo Amman Bank et des banques nationales du Ghana, d'Indonésie et du Sri Lanka.

84. Pendant la période considérée, le Fonds d'affectation spéciale a accordé cinq prêts aux pays suivants : République-Unie de Tanzanie (500 000 dollars); Ouganda (500 000 dollars); Népal (250 000 dollars); Nicaragua (500 000 dollars); et Territoire palestinien occupé (1 million de dollars). À la mi-2010, il avait été décaissé au total 2 750 000 dollars. L'investissement de ces fonds devrait permettre de construire de nouvelles unités d'habitation à prix modique en Palestine, de lotir des terrains viabilisés en République-Unie de Tanzanie, de réaliser des programmes de construction et réfection des logements pour les pauvres en Ouganda, d'aider des institutions de microfinancement à accorder des sous-prêts d'accession au logement au Nicaragua, et d'accorder des crédits aux coopératives d'épargne et de prêt au logement au Népal. D'ici à 2014, 10 000 ménages devraient bénéficier des projets entrepris en collaboration avec les partenaires ainsi que grâce aux programmes d'assistance technique et d'aide au crédit des institutions locales de financement.

85. ONU-Habitat s'est également associé à la Société financière internationale pour aider les banques nationales de la République démocratique populaire lao à instaurer un marché hypothécaire afin de faciliter le financement durable du logement. Les discussions se sont poursuivies au Ghana, en Indonésie, au Kenya, à Sri Lanka et en Thaïlande ainsi que dans différents pays des Caraïbes, entre autres, pour explorer les possibilités qui s'offrent dans ce domaine.

VII. Réforme de la gouvernance et excellence en matière de gestion

86. Conformément au paragraphe 2 de la résolution 64/207 de l'Assemblée générale et à la résolution 22/5 du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, il a été entrepris pendant la période considérée une révision du mécanisme de gouvernance d'ONU-Habitat. ONU-Habitat a continué simultanément de mettre en œuvre le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013. Conformément également au paragraphe 2 de la résolution 64/207 de l'Assemblée générale, les activités entreprises dans le cadre du domaine prioritaire 6 de ce Plan, Excellence en matière de gestion, ont tendu à mieux préparer le personnel à assurer la réalisation des objectifs reflétés dans le Plan, à mieux structurer les mécanismes institutionnels afin de faciliter la réalisation des objectifs, à appliquer les principes de gestion axée sur les résultats et à mobiliser des ressources financières suffisantes et à les utiliser efficacement pour garantir la réalisation des objectifs du Plan à moyen terme, conformément au paragraphe 8 de la résolution 64/207.

A. Réforme et alignement des structures institutionnelles

87. Le Comité des représentants permanents d'ONU-Habitat et son secrétariat ont entrepris pendant la période considérée une révision conjointe de ses structures de gouvernance afin d'améliorer son fonctionnement en élaborant et mettant en œuvre des stratégies de nature à accroître sa transparence, sa responsabilisation, son efficacité et son efficaciaité. La première phase de cette évaluation, qui a consisté à identifier les mesures pouvant être adoptées immédiatement dans ce sens, est maintenant achevée.

88. ONU-Habitat s'est également attaché à resserrer la coordination horizontale entre ses différentes divisions afin de faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme dans le cadre du programme de travail biennal. À cette fin, les équipes spéciales chargées de la mise en œuvre du Plan ont été reconstituées sous forme de sept équipes thématiques, une pour chacun des six domaines d'activités prioritaires et l'autre pour la coordination des activités normatives et des opérations, notamment au niveau des pays. Il a également été élaboré des politiques et des stratégies détaillées pour chaque domaine prioritaire afin de guider la coordination et la mise en œuvre du Plan.

B. Formation et perfectionnement du personnel

89. Il a été élaboré pendant la période considérée une base de données qui recense les compétences de l'ensemble du personnel et qui est actuellement utilisée pour évaluer les compétences dont dispose l'Organisation. Il a également été mené à bien en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi une enquête sur la formation du personnel. Il a été établi un inventaire des besoins actuels de formation au niveau de l'ensemble de l'Organisation ainsi qu'un programme de formation que doivent obligatoirement suivre tous les fonctionnaires.

90. Les définitions d'emploi correspondant à 93 % des postes d'ONU-Habitat ont été revues et classées pour les aligner sur le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme. À cette occasion, l'on a également évalué les compétences des titulaires des postes en question. En outre, tous les postes vacants sont désormais analysés systématiquement avant que ne soit publié un avis de vacance afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins du Plan.

91. Il a été constitué récemment une base de données qui contient des informations sur les définitions d'emploi génériques et spécifiques et les documents relatifs au classement des postes et à la validation des postes qui a facilité l'élaboration des avis de vacances de postes et ainsi accéléré le recrutement. Par exemple, le délai de recrutement pour les postes affichés sur Galaxy a été ramené à 178 jours, contre 265 en 2008.

92. Pour améliorer sans cesse les résultats obtenus au niveau de l'ensemble de l'Organisation et comme suite à l'enquête menée parmi les fonctionnaires en octobre 2009, il a été entrepris de revoir l'actuel système d'évaluation et de notation des fonctionnaires et il a été établi une feuille de route pour remédier aux défaillances et tirer le meilleur parti possible des atouts identifiés.

93. Plusieurs procédures opérationnelles, indépendamment des procédures de recrutement, ont également été améliorées pendant la période considérée. Les délais

moyens d'achat de matériel informatique ont été ramenés à 50 jours fin mai 2010, contre 67 jours à la fin de 2009. Pendant la même période, le délai moyen d'approbation des accords de coopération a été ramené de 11,6 à 10,4 jours.

94. Par ailleurs, il a été entrepris un processus d'élargissement des délégations de pouvoirs de gestion. Les pouvoirs concernant la gestion des heures supplémentaires, la budgétisation et la gestion des ressources, l'approbation des projets (jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 dollars) et les missions ont été délégués aux directeurs de division, ce qui a renforcé les mécanismes de responsabilisation directe dans ces domaines et a réduit le nombre de phases des processus d'approbation.

95. Des processus de planification des programmes, de budgétisation et d'allocation des ressources participatifs et transparents ont également été adoptés pour faciliter la mise en œuvre de la méthode de gestion axée sur les résultats. Il a été établi de nouvelles directives concernant la planification et les procédures d'approbation des missions, et il a été constitué un nouveau répertoire de consultants afin d'améliorer les procédures de recrutement de cette catégorie de personnel. Il a également été établi et lancé une version révisée du manuel des opérations sur le terrain.

C. Application des principes de gestion axée sur les résultats

96. ONU-Habitat s'est employé pendant la période considérée à accroître le pourcentage de programmes et de projets alignés sur les domaines d'activités prioritaires reflétés dans le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme afin d'aligner de plus près le cadre stratégique et le programme de travail biennal sur le Plan à moyen terme.

97. Il a été élaboré un cadre stratégique biennal pour 2012-2013 pleinement aligné sur le cadre de résultats du Plan, qui a été approuvé par le Comité des représentants permanents et le Comité du programme et de la coordination. Il a également été préparé un projet de manuel d'orientation et de lignes directrices concernant la gestion axée sur les résultats.

98. En outre, il a été institué un processus révisé d'examen et d'approbation des projets qui facilite l'approbation des projets au niveau des divisions et des bureaux régionaux. Il a été nommé un secrétaire spécialement chargé d'assister le Comité d'examen des programmes, ce qui a amélioré le fonctionnement du Comité aussi bien au siège que dans les bureaux régionaux, notamment la qualité des fiches d'information et des descriptifs de projets.

99. L'on a également commencé, pendant la période considérée, à dispenser au personnel une formation à la gestion axée sur les résultats, laquelle a revêtu la forme d'un séminaire de deux jours et d'un atelier de perfectionnement organisé à l'intention des membres du Comité des représentants permanents, de deux ateliers d'une journée dirigés par des moniteurs de l'extérieur, consacrés à la gestion axée sur les résultats, qui ont été suivis par 36 spécialistes des établissements humains et de la gestion des programmes, ainsi que d'un atelier de perfectionnement de deux jours concernant la gestion des projets, auquel ont assisté 24 fonctionnaires.

100. Pour appuyer la mise en œuvre de méthodes de gestion axée sur les résultats, il a été élaboré, pendant la période considérée, une stratégie de gestion des

connaissances qui a essentiellement un double objectif : améliorer la gestion et le partage des connaissances au niveau du Programme et faire d'ONU-Habitat le premier point de contact et le centre mondial de référence par excellence concernant une urbanisation viable.

101. Il a été mené à bien, dans le cadre des efforts d'intégration de la gestion axée sur les résultats, deux évaluations stratégiques des programmes réalisés au Népal et au Kenya sous l'égide du Global Land Tool Network et du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement. En outre, il a été réalisé une étude thématique de l'intégration de la problématique hommes-femmes aux programmes d'ONU-Habitat concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement ainsi qu'une évaluation externe du programme « Safer Cities » en République-Unie de Tanzanie.

D. Mobilisation de ressources financières accrues pour la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme

102. ONU-Habitat s'est attaché pendant la période considérée à atteindre les objectifs fixés en matière de mobilisation de ressources destinées aussi bien à des fins générales qu'à des fins spécifiques ainsi qu'à améliorer le pourcentage de ces deux catégories de ressources alloué aux domaines d'activités prioritaires reflétés dans le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme.

103. Il a été reçu en 2009 20 millions de dollars de contributions à des fins générales, soit 93 % de l'objectif visé, ainsi que 126,2 millions de dollars de contributions à des fins spécifiques, soit 127 % de l'objectif fixé. Pour l'exercice biennal 2010-2011, 95 % des ressources reçues à des fins aussi bien générales que spécifiques ont été allouées aux domaines d'activités prioritaires reflétés dans le Plan à moyen terme, soit un pourcentage supérieur aux objectifs fixés, de 61 % et 80 % respectivement.

104. De nouveaux accords pluriannuels ont été négociés et signés avec les Gouvernements de l'Espagne, de la Norvège, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède, partenaires stratégiques clefs qui ont ainsi pris des engagements à plus longue échéance. Il a été élaboré une base de données contenant des informations sur les projets dans la filière et formulé un plan global de mobilisation des ressources pour 2010-2013. Un petit déjeuner de travail a été organisé à Rio de Janeiro à l'intention des partenaires de développement à l'occasion de la cinquième session du Forum urbain mondial, autre manifestation des efforts de mobilisation des ressources déployés par ONU-Habitat. Cette manifestation a attiré le plus grand nombre de principaux pays donateurs et donateurs potentiels jamais réunis par ONU-Habitat.

105. Il a également été mis en place pendant la période considérée un nouveau mécanisme visant à accroître la transparence du processus d'allocation de ressources. À cette fin, il a été décidé, dans le cadre du processus de décentralisation et de délégation de pouvoirs, que les divisions seraient chargées de l'allocation des ressources de base. Un autre mécanisme nouveau visant à améliorer la transparence de l'allocation des ressources disponibles dans le cadre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme a été mis en place en décembre 2009, et il a été

constitué un comité spécial chargé d'examiner les propositions de projets sur la base des critères fixés par le Comité directeur du Plan à moyen terme.

VIII. Conclusions et recommandations

106. Les villes sont aujourd'hui et continueront d'être au cours des quelques prochaines décennies confrontées à de multiples défis : urbanisation rapide et fréquemment chaotique, changements climatiques, crise économique mondiale et mondialisation, aggravation de la fragmentation sociale et de l'inégalité urbaine, expansion géographique faisant des villes d'énormes mégapoles et échelle et complexité accrues de la gouvernance urbaine.

107. Les villes des pays en développement, où vivra la majorité de la population après 2025, doivent de plus en plus apprendre comment réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques tout en cherchant à remédier aux graves insuffisances des systèmes urbains d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. Elles devront s'attacher davantage à renforcer leur rôle de moteur de l'expansion économique nationale. Elles devront aussi accorder une attention accrue à des problèmes sociaux comme la pauvreté et l'exclusion, dont les taudis constituent la manifestation la plus visible. Seule une approche axée sur un développement durable permettra de s'attaquer simultanément à ces problèmes environnementaux, économiques et sociaux. Comme, de plus en plus, les populations affluent vers la ville, le développement durable est, de plus en plus souvent, synonyme d'urbanisation viable.

108. Au cours des 20 dernières années, ONU-Habitat n'a cessé de contribuer à l'amélioration du cadre de vie, conformément au Programme pour l'habitat et au chapitre 7 d'Action 21. ONU-Habitat s'est attaché en particulier à aider les gouvernements et les autorités locales à assurer un logement décent pour tous, à promouvoir un développement urbain viable, notamment sous forme de politiques d'urbanisme et de méthodes de gestion rationnelles, à intégrer les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de ramassage et de gestion des déchets solides, à promouvoir des systèmes de génération d'énergie et de transport respectueux de l'environnement, à encourager la planification et la gestion des établissements humains dans les zones vulnérables aux catastrophes, à promouvoir les pratiques viables dans le secteur du bâtiment, notamment par le biais de codes d'urbanisme mieux appropriés, et à renforcer les capacités des autorités locales.

109. Les questions fondamentales qui entourent le rôle des villes dans l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation aux nouvelles conditions climatiques ainsi que l'accès à un logement décent, à des terrains viabilisés et à des services urbains de base comme l'approvisionnement en eau et l'assainissement, doivent être prises en compte et intégrées à l'action menée aux échelons international, national et local si l'on veut assurer une urbanisation viable dans le monde en développement. **Il importe par conséquent que les États Membres reconnaissent la contribution qu'ONU-Habitat a, grâce à l'expérience qu'elle a acquise, apportée à l'examen, 20 ans après, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et notamment aux processus préparatoires de la conférence.**

110. Ces dernières années, ONU-Habitat s'est efforcée de trouver le moyen de résoudre nombre des questions susmentionnées grâce à de vastes programmes de

réfection des taudis et des moyens novateurs de financement des projets de développement des établissements humains, en particulier par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables, la Facilité pour la réfection des taudis et le Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement. Il faudra, au cours des années à venir, renforcer la base de ressources d'ONU-Habitat, notamment en élargissant la base des donateurs, conformément aux résolutions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat et de l'Assemblée générale. **Les gouvernements à même de le faire et les autres entités des secteurs public et privé sont par conséquent encouragés à verser des contributions à la Fondation des Nations Unies pour l'habitation et les établissements humains pour que celle-ci, plus solidement capitalisée, permette à ONU-Habitat de fournir des ressources financières et des capitaux de départ accrus à la prévention de l'apparition de taudis et à l'assainissement des quartiers insalubres ainsi que d'investir dans des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement dont bénéficieront essentiellement les pauvres.**

111. Il importe enfin que les gouvernements revoient les progrès accomplis en ce qui concerne l'accès à un logement décent pour tous et le développement d'établissements humains viables, ainsi que le rôle qui incombe à ONU-Habitat à la lumière des défis nouveaux que crée l'urbanisation. Il serait donc opportun de convoquer en 2016 une troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).
